

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 avril 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 17 avril 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous marquons aujourd'hui la Journée des prisonniers palestiniens, commémoration annuelle par le peuple palestinien des souffrances et des sacrifices imposés aux nombreux Palestiniens emprisonnés par Israël, Puissance occupante, pendant presque 56 années d'occupation militaire belligérante du territoire palestinien depuis 1967. Au cours des cinq dernières décennies, Israël a détenu plus de 800 000 Palestiniens, et pas un jour ne s'écoule sans que les forces d'occupation israéliennes arrêtent et placent en détention des civils palestiniens.

À ce jour, près de 5 000 Palestiniens, dont 31 femmes et 170 enfants, sont emprisonnés arbitrairement et illégalement dans des prisons et centres de détention israéliens, où ils sont traités de la manière la plus inhumaine qui soit, soumis à des interrogatoires violents, des internements administratifs, des mauvais traitements physiques et psychologiques, des mises à l'isolement, des conditions d'hygiène déplorable, des négligences médicales, des peines collectives et des actes de torture. De plus, le système judiciaire israélien, qui s'inscrit dans ce régime colonial, a agi d'une manière qui a facilité et légitimé l'incarcération, la discrimination et la persécution du peuple palestinien. Israël se targue même d'être doté de l'unique système de tribunaux militaires pour mineurs au monde, qui lui a permis de juger et condamner des milliers d'enfants palestiniens au fil des années.

Nous appelons d'urgence l'attention sur la détresse des prisonniers et des détenus palestiniens, notamment ceux qui font la grève de la faim et ceux qui sont malades, et appelons la communauté internationale, en particulier les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, à s'acquitter de ses responsabilités pour faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, respecte ses obligations en la matière. Nous demandons de nouveau la libération de tous les Palestiniens détenus sous l'occupation israélienne.



Israël persiste également à exercer une répression contre les fidèles palestiniens et à enfreindre la liberté de religion et le statu quo historique et juridique des lieux saints de Jérusalem. Il a une fois de plus perturbé et gâché la célébration pacifique de Pâques en Palestine occupée. Des soldats israéliens ont frappé des fidèles palestiniens et des fidèles chrétiens qui essayaient de se rendre à l'église du Saint-Sépulcre, dans Jérusalem-Est occupée, pour les célébrations du Feu sacré, ou « samedi des lumières ».

Israël a également retiré les autorisations accordées à 700 Chrétiens palestiniens qui devaient venir de Gaza pour assister à des offices de Pâques à Jérusalem, et imposé des restrictions d'accès, jugées « déraisonnables et sans précédent » par des dirigeants de l'Église. À cet égard, des personnalités issues de diverses confessions chrétiennes ont dénoncé la multiplication des attaques contre des églises, des agressions et des cas de harcèlement de Chrétiens par des colons israéliens, ainsi que les restrictions accrues imposées au culte.

Outre les récents actes de vandalisme et les déprédations visant des églises et des cimetières chrétiens, des enregistrements vidéo ont montré des colons juifs crachant sur des religieuses et des fidèles chrétiens en les insultant, et attaquant des membres du clergé. Le Patriarche grec-orthodoxe de Jérusalem, Théophile III, s'est alarmé des « attaques sans précédent de groupes israéliens radicaux contre la présence des Chrétiens ». De plus, le Patriarche latin de Jérusalem, Pierbattista Pizzaballa, a déclaré que, selon lui, les colons ont été enhardis par le Gouvernement israélien d'extrême droite, et souligné que « ces personnes se sentent protégées [...] le climat culturel et politique peut désormais justifier, ou tolérer, que de tels actes soient commis contre des Chrétiens ».

La multiplication de ces agressions, ainsi que le harcèlement et les attaques que subissent constamment les fidèles musulmans à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, attisent dangereusement les tensions religieuses. Les agressions de plus en plus nombreuses et les actes de répression visant les musulmans et les chrétiens palestiniens dans Jérusalem constituent une preuve supplémentaire qu'Israël cherche à judaïser la ville, en excluant toutes les autres religions, puisqu'il continue à s'employer illégalement à modifier la démographie, le caractère et le statut de Jérusalem-Est occupée et à imposer par la force sa souveraineté sur la ville qu'il occupe et a annexé illégalement.

L'élément central de ces actes illégaux commis par Israël reste la constance des tentatives de procéder au nettoyage ethnique et au transfert forcé des Palestiniens hors de la ville, en recourant à la confiscation de biens, à la démolition de maisons, à la révocation des droits de résidence et à la contrainte et au harcèlement incessants, en particulier de la part de groupes de colons extrémistes soutenus par des politiciens israéliens extrémistes, dont certains sont désormais ministres au sein du Gouvernement. Des milliers de Palestiniens de Jérusalem-Est occupée vivent dans la peur de la dépossession et du déplacement forcés alors qu'Israël, Puissance occupante, continue de mener ses politiques et pratiques illégales, au moins 150 familles de la vieille ville et des quartiers de Silwan et Cheik Jarrah faisant face à un risque imminent d'expulsion de leur foyer par les autorités d'occupation et les organisations de colons.

Dans une déclaration en date du 13 avril 2023, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, le Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable et la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, ont souligné, entre autres, que « les Palestiniens vivant sous occupation israélienne continuent d'être contraints de quitter leur foyer et dépossédés de leurs terres et propriétés sur la base de lois discriminatoires », et que ces pratiques, ainsi que le transfert par Israël

de sa propre population vers le territoire occupé, confirment « une intention délibérée de coloniser le territoire qu'il occupe, cette pratique étant strictement interdite par le droit international humanitaire. Elle constitue à première vue un crime de guerre ».

Les visées coloniales d'Israël ont été exposées au grand jour par les extrémistes siégeant au sein de son gouvernement. Cette réalité ne peut plus être niée ou ignorée par ceux qui trop longtemps ont excusé et encouragé le comportement illégal d'Israël, en ne l'amenant pas à répondre des graves violations commises. Après l'adoption par la Knesset d'une législation autorisant les colons israéliens à reprendre la colonisation de régions du nord de la Cisjordanie occupée, sept ministres d'État ont ouvert, le 10 avril, une marche de centaines de colons juifs extrémistes sur Jabal Sbeih, dans le village de Beïta, au sud-est de Naplouse, affirmant leur intention de renforcer le mouvement de colonisation et demandant un retour à l'avant-poste de colonie illégal d'« Evyatar ». Lors de cette marche, Bezalel Smotrich, un Ministre israélien, s'est ainsi vanté : « avec l'aide de Dieu, nous installerons un autre demi-million de Juifs ici, en plus du demi-million qui est déjà présent ».

Enhardis par ces politiques officielles, les colons ont continué de mener des raids contre les villes et villages palestiniens, intimidant et attaquant des civils palestiniens, notamment des enfants, et détruisant les biens de Palestiniens, notamment en jetant des pierres contre des maisons et des véhicules et en les incendiant, en traçant des graffitis haineux et en détruisant des récoltes et des vergers, Ils bénéficient pour cela du soutien des forces d'occupation israéliennes, menant en tandem une opération systématique en vue de déposséder et de déplacer de force les Palestiniens et de permettre une prise de contrôle des terres et des ressources par Israël, objectif poursuivi sans répit depuis la Nakba il y a 75 ans.

La communauté internationale doit s'opposer fermement à toutes les violations commises par Israël. Il faut exiger d'Israël qu'il mette un terme à ses attaques contre les civils palestiniens, y compris les fidèles, à ses raids militaires, notamment contre nos lieux saints, et à la violence et au terrorisme des colons contre notre peuple, ainsi qu'à toutes les autres activités coloniales et aux politiques d'apartheid. Il faut également exiger qu'il respecte ses obligations en tant que Puissance occupante dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où il n'est pas souverain et n'a aucun droit de souveraineté, et où la présence de ses forces militaires d'occupation et de ses colons est illégale et rejetée catégoriquement par le peuple palestinien, le peuple autochtone de ce territoire.

Nous exhortons de nouveau le Conseil de sécurité et l'ensemble des États à agir de toute urgence pour protéger le peuple palestinien contre ces agressions commises sans relâche et à prendre des mesures concrètes et efficaces visant à amener Israël à rendre des comptes, pour faire pression et mettre un terme à cette occupation coloniale illégale et à ce régime d'apartheid, ainsi que pour permettre au peuple palestinien de réaliser son droit à l'autodétermination et tous ses autres droits humains inaliénables.

La présente lettre fait suite aux 785 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 7 avril 2023 (A/ES-10/933-S/2023/254), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**
